

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 15 janvier 2024

Convocation du 11 janvier 2024  
Nombre de Conseillers en exercice : 24  
Nombre de Conseillers présents : 16

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 18 janvier 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, BERARDI, PRAIZELIN, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, EDIN, JOBERT, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, LE MARREC, MAUXION.

**Absente excusée :** Mme Nathalie LEGRAND  
Mr Yves GOURDON donne pouvoir à François EDIN  
Mme Raphaëlle DESPLATS donne pouvoir à Thierry LE MARREC

**Absents :** Mme Katy LOISON  
Mr André CONGNARD  
Mme Pauline BEAUDOIN  
Mr Jérôme TUFFIER

**Convocation : 11/01/2024**  
**Affichage : 18/01/2024**

**Secrétaire de séance :** Mr François EDIN

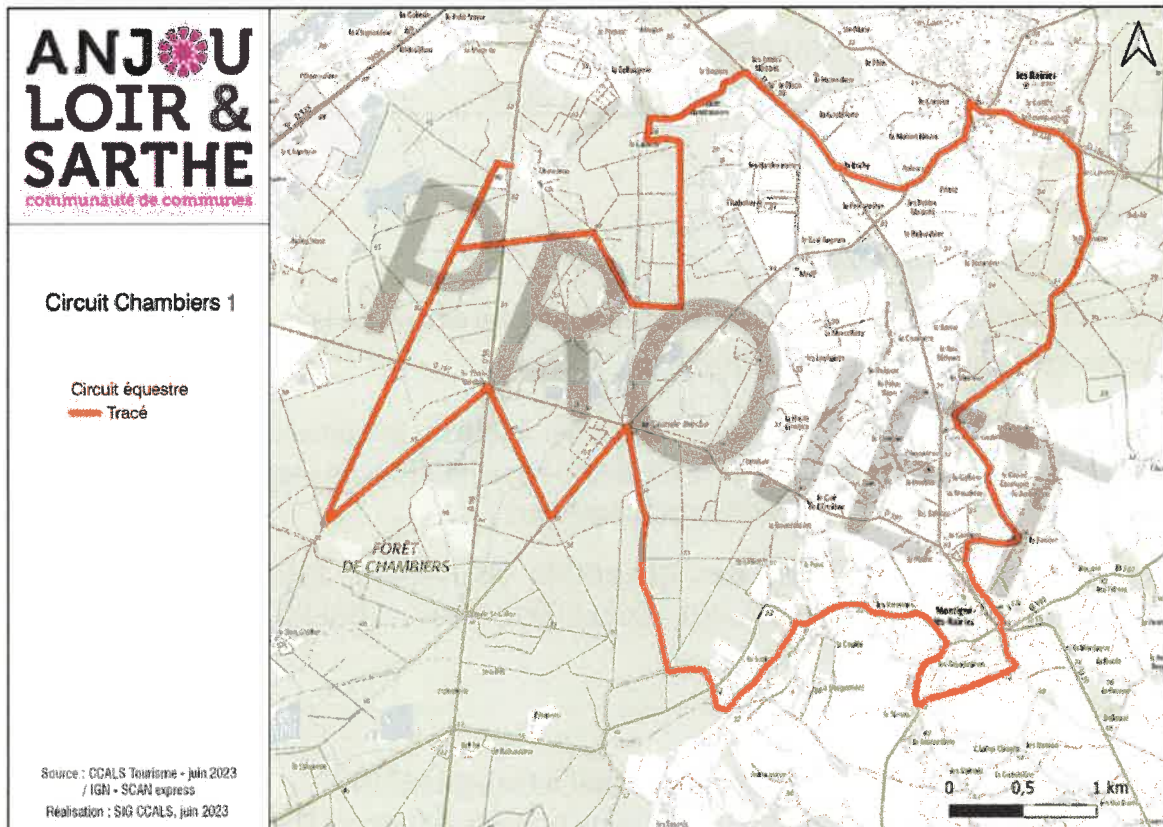
**Observation sur le dernier compte-rendu :** Néant

**OBJET : INSCRIPTION DE SENTIERS EQUESTRES ET VTT AU PDIPR**

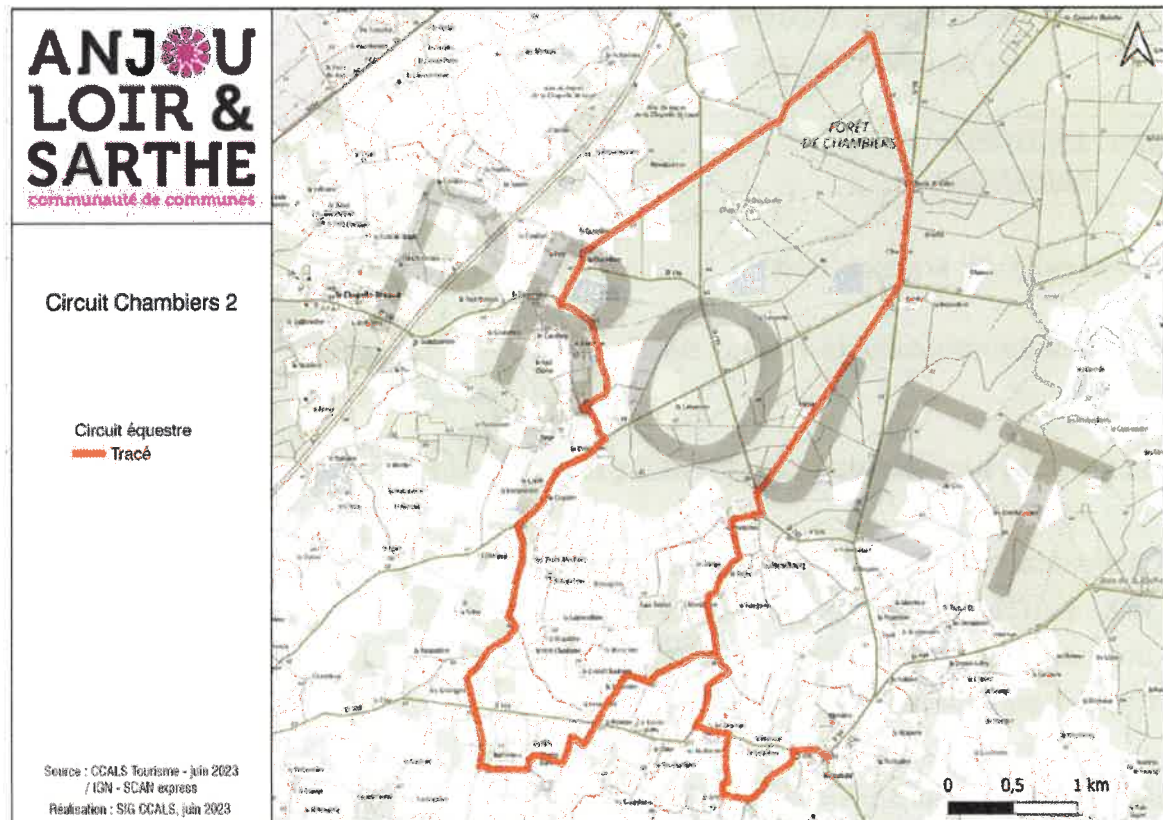
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des actions menées en faveur du développement du tourisme et de promenade et de randonnée, un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) a été élaboré en liaison avec le Comité départemental du tourisme de l'Anjou.

Ce plan, qui est consigné dans un document administratif et technique consultable au Conseil départemental, comprend un ou des itinéraires, mentionnés sur la liste ci-dessous, et référencés au tableau d'assemblage du chemin joint également à cette délibération :

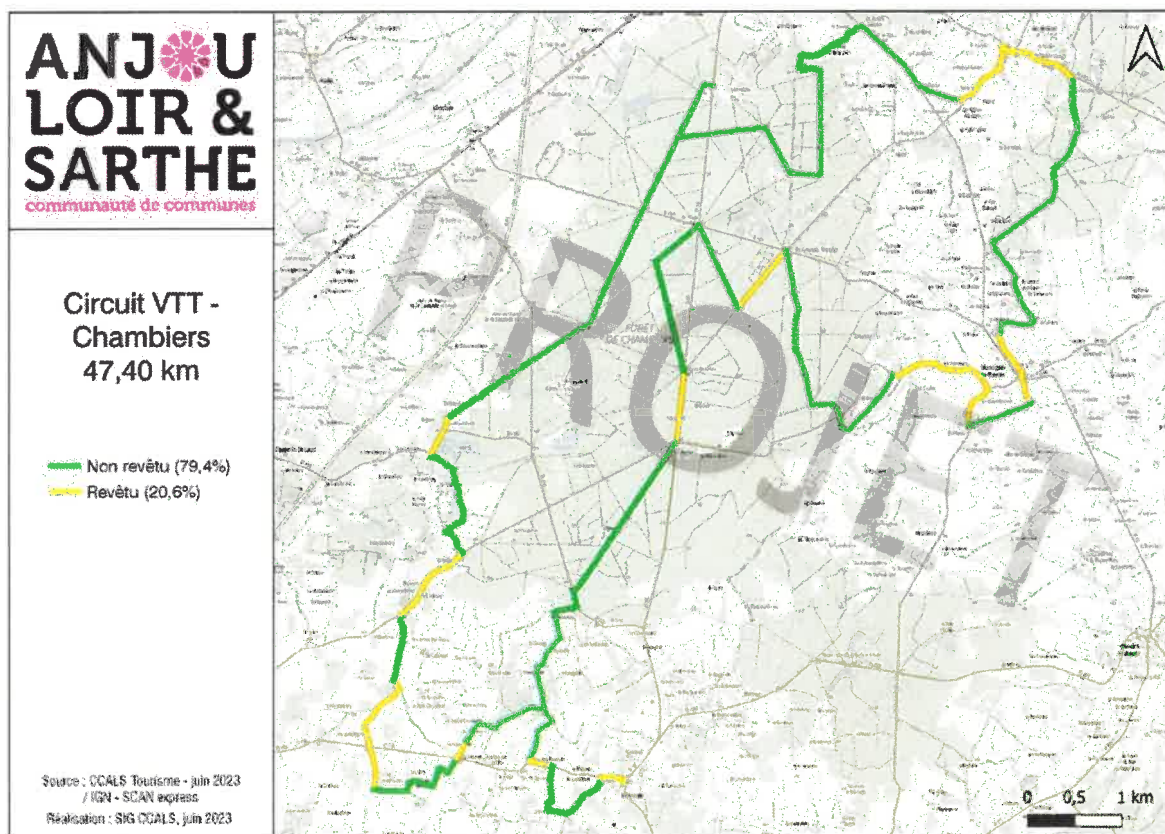
## - Circuit Chambiers 1



## - Circuit Chambiers 2



## - Circuit VTT Chambiers



A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide pour les 3 circuits présentés ci-dessus :

- D'approuver l'ouverture au public des chemins ruraux non encore ouverts référencés au tableau d'assemblage des chemins, et annexés à la présente délibération ;
- D'approuver la demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des itinéraires tels qu'ils sont référencés au tableau d'assemblage des chemins ci-annexés, pour les pratiques suivantes : pédestre, équestre et VTT
- D'approuver la convention relative aux modalités de passage, de balisage et d'entretien des sentiers ci-annexée, à conclure avec le Département.
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.
- D'approuver la convention concernant les propriétés privées traversées par l'itinéraire et de l'autoriser à signer ladite convention.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.



Accusé de réception en préfecture  
049-200058923-20240115-DEL15012024003-DE  
Date de télétransmission : 18/01/2024  
Date de réception préfecture : 18/01/2024